



VersLeHaut



NOTE DE DÉCRYPTAGE

RENTRÉE 2021

UN AN POUR METTRE

L'ÉDUCATION AU CENTRE

AOÛT 2021

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est un think tank dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation.



Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques. VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger. VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Les membres fondateurs de VersLeHaut



Dernières publications :

- « Changer l'éducation, c'est possible : le programme « prêt à l'emploi » coconstruit par la société civile » (juillet 2021)
- « Élections départementales et régionales : n'oublions pas les jeunes » (mai 2021)
- « Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants » (mars 2021)
- « Éducation & Immigration : arrêtons le gâchis pour réussir ensemble » (février 2021)
- « Donner plus de chances aux jeunes ruraux : idées & actions pour une meilleure orientation des jeunes ruraux » (janvier 2021)
- « De la famille en plus : idées et actions pour développer le parrainage de proximité » (septembre 2020)
- « Éducation : comment éviter la *retour à l'anormal* ? » (mai 2020)
- « Vacances apprenantes : des ateliers éducatifs pour mieux lutter contre les inégalités » (mai 2020)
- « Coronavirus : et si on mobilisait la réserve de l'Éducation nationale pour limiter les dégâts éducatifs ? » (mai 2020)
- « Coronavirus : le défi éducatif » (mars 2020)
- « L'éducation, une affaire de maire » (février 2020)
- Jeunesse&Confiance : les résultats et enseignements du baromètre 2019
- « La transition pacifique » (juillet 2019)
- « Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez » (juin 2019)
- « Européennes 2019 : où sont les jeunes ? » (mai 2019)
- « Décryptage du projet de loi Blanquer » (avril 2019)
- « Les 10 grandes tendances de la famille en France » (mars 2019)
- « Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent » (février 2019)
- « En finir avec les violences éducatives ordinaires : la loi anti-fessée ne suffira pas » (novembre 2018)
- « École : à la recherche d'un nouveau souffle » (novembre 2018)
- « Le point sur la mise en œuvre des réformes pour l'école » (septembre 2018)
- « Ce que les pays du Sud peuvent nous apprendre en matière éducative » (juin 2018)
- « Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises » (juin 2018)
- « Service national universel : pour une dynamique globale » (avril 2018)
- « Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure » (avril 2018)
- « Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil » (mars 2018)
- « Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? » (janvier 2018)
- « Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation » (décembre 2017)
- « Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard Editions (octobre 2017)
- « Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté » (octobre 2017)
- « Quelle responsabilité éducative pour les entreprises ? » (septembre 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur www.verslehaut.org

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Les enjeux de la rentrée</i>	4
I- Retrouver l'école en temps de pandémie	4
II- Baccalauréat : une réforme à confirmer	5
III- Les yeux tournés vers la présidentielle	5
<i>Les chantiers</i>	7
PRIMAIRE	7
SECONDAIRE	11
PILOTAGE ET GESTION RH	14
ENCADREMENT	17
PAUVRETE ET EXCLUSION.....	19
<i>Conclusion</i>	24

Introduction

Une rentrée pas comme les autres

La rentrée 2021 est pleine de défis. D'abord en raison de la persistance de l'épidémie de Covid au cours de l'année 2020-2021, dont les effets continuent à se faire sentir sur les élèves mais aussi leurs familles et l'école dans son ensemble. Ensuite car cette année a vu la mise en place, tant bien que mal, de la réforme du baccalauréat voulue et annoncée depuis longtemps par Jean-Michel Blanquer. Enfin parce que c'est la dernière rentrée du quinquennat d'Emmanuel Macron, avec à la tête du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports un ministre à la longévité rare. S'ouvre ainsi une longue période de campagne électorale en vue des élections présidentielle et législatives, qui permettra peut-être de donner leur juste place aux questions d'éducation : la première !

Dans ce contexte particulier, la rentrée est comme tous les ans l'occasion pour VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation, de faire **un point d'étape sur les grandes réformes du quinquennat, à travers sa note de décryptage de rentrée.**

Le retour sur l'avancement des mesures annoncées dans le champ de l'éducation et de la jeunesse depuis 4 ans prend tout son sens dans la dernière ligne droite du quinquennat actuel. L'éducation a tenu une place importante dans le débat public en début de quinquennat. Adossé à sur une vision éducative qu'il avait exposée dans plusieurs ouvrages avant son arrivée au ministère, Jean-Michel Blanquer a voulu incarner la capacité de mobilisation et le volontarisme.

Au bout de quatre ans, beaucoup de chantiers ont été lancés, comme on le détaillera dans ces pages. Malgré des avancées intéressantes, on perçoit quand même que les réponses apportées ne sont pas suffisantes pour répondre à l'urgence éducative.

Cela montre bien que la transformation indispensable de l'éducation ne passe pas seulement par l'action d'un ministère. Seule une mobilisation de l'ensemble de la société, portée au plus haut niveau politique par le Président de la République, pourra nous permettre de répondre à la crise de l'éducation.

C'est pourquoi nous revenons aussi ici sur le **travail mené depuis deux ans avec les Etats Généraux de l'Éducation**, vaste démarche collaborative menée durant 18 mois, qui ont abouti à formuler des propositions fortes, concrètes, fédératrices pour l'éducation. Chacun est invité à les découvrir et à se les approprier en lisant le livre blanc où elles sont rassemblées.

Bonne lecture !

Les enjeux de la rentrée

I- Retrouver l'école en temps de pandémie

L'année scolaire 2020-2021 a été une nouvelle fois marquée par le travail à distance, des interruptions dans les cours ou encore des modifications dans les modalités d'examen en raison du Covid. Enfants et jeunes, parents et enseignants ont dû puiser dans l'expérience de l'année précédente pour s'adapter constamment, à l'école et en-dehors. Le ministère a préparé plusieurs scénarii en fonction de la situation épidémique. Fin août, le « niveau 2 » a été adopté pour la rentrée.

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

Les questions restent pourtant nombreuses. Depuis le premier confinement, les relations éducatives ont été bouleversées à plus d'un titre : certaines études mettent en lumière l'amélioration du lien entre parents et enfants en raison d'une cohabitation prolongée, mais comme en 2019-2020, les mesures successives prises pour endiguer l'épidémie de Covid ont pu avoir des effets délétères sur les

élèves les plus fragiles¹, sans parler des situations d'abus ou de violence, amplifiées par les confinements.

En France comme dans le reste de l'OCDE, les fermetures d'école ont tendance à désavantager les enfants qui sont déjà les plus en difficulté. Les évaluations du niveau des élèves de CP et CE1, menées tous les semestres, laissent espérer qu'un rattrapage est possible après le décrochage des mois de confinement. Mais la nécessité de mettre en place un enseignement hybride en cas d'isolement de certains enfants ou de fermetures de classes fait peser une contrainte à la fois sur les enseignants et sur les familles. La capacité d'anticipation et d'accompagnement restera donc centrale pour faire face à un contexte sanitaire qui, à quelques jours de la rentrée, reste incertain.

L'arbitrage sur les questions sanitaires ou économiques ne doit pas faire oublier l'importance centrale de l'accueil et de l'éducation des enfants, à la fois pour leur développement et pour la société dans son ensemble. La diffusion de thèses complotistes, parfois en lien avec un discours anti-vaccin, vient aussi rappeler que politiques éducatives et politiques de santé sont étroitement liées.

II- Baccalauréat : une réforme à confirmer

En 2021 pour la première fois, le baccalauréat « nouvelle formule » a été mis en place. En miroir avec la réforme de l'accès au supérieur avec Parcoursup depuis 2018, cette réforme marque une bascule importante pour les lycéens. L'instauration d'une grande part de contrôle continu, la fin des filières traditionnelles en lycée général et l'apparition d'un grand oral ont bousculé le baccalauréat, institution bicentenaire souvent critiquée, mais dont les évolutions sont souvent mal acceptées !

Cette réforme s'est faite dans un contexte particulièrement dégradé : l'année dernière, le baccalauréat 2021 a été accordé en partie sur la base du contrôle continu, seules certaines épreuves ayant eu lieu en contrôle terminal pour les élèves de lycée général et technologique : philosophie et surtout grand oral, l'innovation majeure de cette année. Ce fonctionnement a mené à des taux de réussite de près de 97,6% en voie générale, 94% en technologique et 86,7% en baccalauréat professionnel, des records historiques.

Autre innovation du cru 2021 : les copies de philosophie ont été numérisées. Une manière d'éviter les pertes de copies, pour le ministère, mais aussi une source de fatigue et parfois d'erreurs supplémentaires d'après les enseignants correcteurs. Certains d'entre eux ont aussi souligné la difficulté à comparer les copies entre elles, ce qui rend plus difficile l'attribution des notes.

L'impression générale qui se dégage est affectée par le contexte de mise en œuvre et par les inévitables loupés des débuts. Le succès de cette réforme dépendra beaucoup de l'appropriation par les enseignants, mais aussi par les élèves et par leurs familles. L'année à venir, si du moins elle permet une mise en œuvre en conditions normales des épreuves du baccalauréat, sera décisive pour apprécier la durabilité de cette réforme. Sujet d'autant plus sensible que Jean-Michel Blanquer en a fait un des pivots de la transformation de l'école qu'il appelait de ses vœux.

III- Les yeux tournés vers la présidentielle

Cette année encore, pour la dernière fois du quinquennat, nous revenons sur les grandes réformes annoncées dans le domaine de l'éducation depuis 2017. En juin 2021, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a présenté les conclusions de son Grenelle de l'Éducation. Pensée comme une vaste consultation des toutes les parties prenantes pour répondre aux enjeux, considérables, auxquels doit faire face l'école, cette démarche s'est surtout traduite comme une tentative de répondre aux demandes de revalorisation du métier d'enseignant, en particulier en

¹ Cf. par exemple *Éducation et Covid-19 : les répercussions à long terme de la fermeture des écoles*. OCDE, 2020.



termes de salaire. Les mesures les plus notables restent pour l'instant celles sur la rémunération des enseignants et autres personnels d'éducation. Autant dire que beaucoup reste à faire.


Surtout que cette année, les acteurs du monde éducatif aborderont la rentrée avec en ligne de mire le printemps, et les élections présidentielle et législatives. Si l'enjeu d'une éducation à la hauteur des transformations actuelles est reconnu par tous, le travail pour porter le sujet au premier plan des débats est immense !

Du côté de VersLeHaut un travail intense en collaboration avec de nombreux acteurs de terrain a permis de mettre la dernière main au livre blanc de l'éducation, présenté en juillet dernier lors d'un grand événement de restitution. Nous avons voulu proposer des pistes de réponse aux grandes questions éducatives, en les co-construisant avec ceux qui font l'éducation au quotidien.

Une année passionnante s'ouvre donc, où toutes les énergies seront nécessaires pour aller ensemble vers le haut !

Les chantiers

PRIMAIRE		
	État d'avancement de la mesure	Bilan et analyse de VersLeHaut
<p>Rendre l'école obligatoire dès 3 ans</p>	<p style="text-align: center;"> Accompli</p> <p>L'âge de la scolarité obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans à la rentrée 2019.</p> <p>25 000 enfants supplémentaires étaient concernés en septembre 2019.</p> <p>100 M€ ont été prévus en 2021 pour accompagner les communes au titre des frais engagés assurant la scolarisation de ces nouveaux élèves.</p> <p>Cette scolarisation précoce doit également permettre une visite médicale pour tous les enfants entre 3 et 4 ans puis entre 5 et 6 ans.</p>	<p>Alors que 96,7 % des enfants étaient déjà scolarisés à 3 ans, la loi visait une petite minorité d'enfants (26 000) exposés à souffrir d'inégalités durables, notamment du fait d'un retard dans l'apprentissage de la langue.</p> <p>De nombreuses disparités existent sur le territoire, le taux étant par exemple de plus de 93 % à Paris et de moins de 70 % (faute de places) à Mayotte et en Guyane.</p> <p>La loi vise aussi l'assiduité des plus jeunes puisque l'aménagement du temps de présence l'après-midi, sur demande des parents, est décidé par l'inspecteur, après avis du directeur et de l'équipe enseignante.</p>
<p>Dédoubler les classes de Grande Section, CP et CE1 en REP et REP + pour arriver à des effectifs de 12 élèves/classe</p>	<p style="text-align: center;"> Accompli</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2017 : 2 200 classes de CP en Rep+, soit 60 000 élèves concernés. - Rentrée 2018 : 3 200 classes de CP en Rep, 1 500 classes de CE1 en Rep+, soit près de 190 000 élèves en classes dédoublées - Rentrée 2019 : 700 classes de CE1 en Rep+ et 3 200 classes de CE1 en Rep soit près de 300 000 élèves - A la rentrée 2020, le dédoublement a commencé pour les classes de grande section de maternelle de REP et REP+. - En 2021, 50% des classes de Grande Section en Rep et 90% en Rep + sont dédoublées 	<p>Les résultats des évaluations nationales auprès des élèves de CP/CE1 ont montré certaines améliorations (la part des élèves de CE1 en éducation prioritaire ayant un niveau de maîtrise insuffisant en lecture à voix haute a baissé de 3 points, de 41% en 2018 à 39% en 2019), assez modestes au regard des efforts déployés.</p> <p>Pour être pleinement efficace, le dédoublement des classes doit s'accompagner d'une transformation en profondeur des pratiques pédagogiques. Le chemin est encore long même si, selon une enquête de la</p>

	<p>En tout, 20% des élèves des 3 premiers niveaux de scolarité sont concernés par le dédoublement.</p> <p>Ces classes ont des effectifs de 13 élèves, contre 23 en moyenne hors éducation prioritaire. En 2020, 300 000 élèves étaient dans des classes dédoublées de CP ou CE1 en REP et REP+.</p>	<p>DEPP² portant sur les 2 premières années, les pratiques en classe dédoublée favorisent la différenciation pédagogique. Elles sont plus orientées vers le soutien de l'élève et la stimulation cognitive. Les enseignants expriment aussi un sentiment d'efficacité personnelle supérieur.</p>
<p>Laisser à chaque commune la libre appréciation de la réforme des rythmes scolaires</p>	<p> Accompli</p> <p>Près d'1 commune sur 2 était déjà revenue à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2017. A la rentrée 2018, c'était le cas de 87 % des communes. Le mouvement s'est poursuivi partout en France, la semaine de 4,5 jours est clairement devenue l'exception.</p> <p>Dans la dynamique d'accompagnement des activités périscolaires, les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont lancé conjointement le « Plan mercredi » en juin 2018, pour assurer une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Moins de 2 600 plans ont été signés entre 2018 et 2020. Les territoires prioritaires sont largement absents.</p> <p>En sortie de confinement, les activités 2S2C (Sport/Santé/Culture/Civisme) ont été conçues pour diminuer les effectifs en classe en proposant des activités artistiques et culturelles aux heures de cours. Il pourrait devenir l'horizon des temps périscolaires cette année. Les 2S2C ont été mis en place de façon très disparate selon les communes.</p>	<p>Cette mesure, demandée par une partie du monde enseignant et surtout par les collectivités locales qui n'avaient pas apprécié la mise en œuvre coûteuse de la semaine de 4,5 jours/semaine, ne répond pas d'abord à une réflexion éducative sur les besoins des enfants.</p> <p>Ce retour à la semaine de 4 jours a laissé ouvert le chantier des rythmes scolaires, alors qu'en comparaison avec d'autres pays, l'année scolaire française concentre beaucoup d'heures de cours sur peu de jours travaillés.</p>

² MENJ-DEPP, note d'information n° 20.15, avril 2020

Mettre en place des évaluations nationales en CP, CE1, 6^{ème} et 2de



Accompli

3 évaluations nationales ont été généralisées à la rentrée 2018, en CP, CE1 et en 2^{de}.

- En CP : 2 évaluations nationales en février et en septembre.

- En CE1 : une seule en septembre.

- En 2^{de} : un «test de positionnement » dès la rentrée

En 2020-2021, une évaluation a aussi lieu en 6^{ème}, afin de mesurer l'impact du confinement sur les acquis des élèves en lecture (test de fluence). Des outils de positionnement ont également été proposés pour les autres niveaux, sans remontées nationales obligatoires.

Ces évaluations doivent permettre de proposer des moyens humains et matériels adaptés pour remédier aux difficultés qui seront repérées, à condition d'avoir une approche intelligente, qui ne se limite pas à la distribution de bons ou de mauvais points.

Elles sont cependant décriées par une partie des enseignants qui les jugent inutiles, facteurs de stress ou peu exploitables – leur interprétation diverge selon les personnes et institutions. Un effort d'appropriation collective est encore nécessaire pour que ces évaluations soient vraiment utiles.

Ces évaluations se sont révélées précieuses pour suivre les effets des confinements successifs. Par exemple, un rattrapage notable a pu être constaté entre septembre 2020 et janvier 2021 dans les classes de CP et CE1, d'après une étude de la DEPP.

Mobiliser des jeunes en service civique pour améliorer la maîtrise du langage en maternelle





En cours

De plus en plus de volontaires effectuent des missions de service civique au sein d'établissements scolaires. Les volontaires sont systématiquement invités à contribuer au dispositif « Devoirs faits ».



Pour la rentrée 2020, 100 000 places ont été débloquées dans le cadre du plan jeune, passant de 140 000 à 240000 volontaires. Un contingent de 19 450 volontaires a été alloué à des missions au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Cependant, aucune des fiches descriptives ne comprend d'action auprès des classes de maternelle.


Contrairement au Service National Universel, Emmanuel Macron et son gouvernement se sont peu penchés sur le contenu des missions du Service Civique. Cette annonce de campagne en faveur d'une meilleure maîtrise du langage chez les plus jeunes, était pourtant intéressante dans la perspective d'une plus grande égalité des chances, sachant combien les écarts chez les enfants de 3 ans, dans la maîtrise du langage, sont déterminants pour la suite du parcours scolaire.

<p>Limiter les classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1</p>	 <p>En cours</p> <p>En septembre 2020, 74% des classes concernées comptaient 24 élèves ou moins.</p>	<p>La limitation du nombre d'élèves par classe est souvent présentée comme une clé de réussite. Cette mesure s'inscrit dans la continuité du dédoublement des classes de grande section de maternelle, CP et CE1.</p>
<p>Rendre l'autorisation préalable obligatoire pour l'instruction en famille</p>	 <p>En cours</p> <p>Le projet de loi sur le « Respect des principes de la République », connu sous le nom de « loi Séparatisme », a été adopté en juillet 2021. Dans son article 21, il remplace le principe d'instruction obligatoire par celui de scolarisation obligatoire.</p> <p>Toute dérogation à la fréquentation d'un établissement scolaire, en particulier l'instruction en famille, doit faire l'objet d'une autorisation préalable.</p>	<p>Le projet de loi entend lutter contre une « dynamique séparatiste qui vise à la division ». Des critiques ont été soulevées contre cette disposition, qui mettrait en cause la liberté de choix des familles sur les modalités d'instruction des enfants. Le manque de données probantes sur les dérives « séparatistes » liées à l'instruction en famille pose question.</p>

SECONDAIRE

Revenir sur la réforme du collège	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> Accompli </div> <p>Depuis la rentrée 2018, date de publication d'un décret du ministère permettant l'assouplissement de la réforme du collège de 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les collèges sont autorisés à restaurer les classes bilingues - les options latin et grec sont remises au goût du jour. 	<p>Même si elle n'a pas été à proprement abolie, la réforme du collège de 2016 a fait long feu.</p> <p>Mauvaise nouvelle pour les partisans de la continuité des réformes éducatives, ce retour en arrière était apparu comme un geste d'apaisement, alors que cette réforme avait fait l'objet de vives polémiques.</p>
Réformer le bac et le lycée	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> Accompli </div> <p>Pour la première fois, les élèves qui ont passé l'examen avaient suivi des enseignements qui n'étaient pas organisés en filières (S, ES, L), remplacés par des spécialités plus diverses.</p> <p>Le Covid a bouleversé la donne, mais cette année a été décisive : 2021 a vu la mise en place du baccalauréat « nouvelle manière », avec un « grand oral » en terminale et une part plus importante donnée au contrôle continu.</p> <p>Une fois encore en 2021, la pandémie a renforcé considérablement la part du contrôle continu dans la note finale des bacheliers. Les dernières évolutions pour 2022 font état d'un rééquilibrage en faveur du contrôle continu par rapport aux premières moutures de la réforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% de contrôle continu - 60% d'épreuves anticipées (en première) ou de contrôle terminal. <p>En bac pro, les épreuves ont également été modifiées,</p>	<p>Les élèves qui passent le baccalauréat en filière générale n'ont pas connu les séries. Celles-ci induisaient un classement de facto, la S apparaissant comme une série d'excellence au détriment des autres. Le choix des spécialités a d'ores et déjà conduit à une plus grande diversité, en rebattant les cartes, même si les élèves ont eu tendance à reproduire dans leur choix les anciennes séries.</p> <p>Malgré les critiques formulées à l'encontre du baccalauréat depuis de nombreuses années, la mise en place de la nouvelle formule ne s'est pas faite sans résistance, notamment de la part d'enseignants peu accompagnés par exemple pour la préparation à l'épreuve du grand oral. Le contexte sanitaire n'a pas permis d'observer le nouveau baccalauréat en conditions normales.</p> <p>Par ailleurs, les évolutions du lycée posent de véritables défis sur le terrain, notamment en matière d'emploi du temps.</p> <p>Certains observateurs s'inquiètent que ce « nouveau bac » et cette nouvelle organisation du lycée creusent les</p>

	<p>notamment par l'introduction du chef-d'œuvre, individuel ou collectif, comme épreuve terminale.</p>	<p>inégalités sociales en favorisant les élèves issus des milieux les plus aisés : le contrôle continu introduirait des disparités entre établissements et l'oral donnerait « de facto » une prime aux candidats les plus à l'aise avec la langue. Tandis que les lycéens de centre-ville auraient plus de marge de manœuvre dans le choix des spécialités.</p>
<p>Mettre en place un accompagnement personnalisé des élèves : accompagnement aux devoirs et stages de réussites</p>	<p> En cours</p> <p>Depuis 2017, le programme « Devoirs faits » est proposé aux collégiens. Il s'agit de proposer aux élèves qui le souhaitent un accompagnement aux devoirs après la classe.</p> <p>A partir de la rentrée 2021, l'inscription au dispositif sera automatique pour les élèves de 6^{ème} qui n'atteignent pas le niveau requis en français et mathématiques.</p>	<p>En 2019, 755 000 élèves ont pu bénéficier du dispositif. Cependant, selon les remontées de terrain, le dispositif est inégalement mis en œuvre selon les collèges : seuls 20 % des collégiens ont pu bénéficier de la mesure.</p> <p>Pour favoriser un accompagnement personnalisé des élèves, les Etats Généraux de l'Éducation proposent dans le livre blanc sur l'éducation la mise en place d'un référent sur qui compter dans la durée et un parcours personnalisé pour chaque jeune et famille en fragilité. Ce parcours comprendrait des objectifs adaptés à la situation du jeune, en lien avec l'enseignant, les parents et le jeune lui-même.</p>
<p>Revaloriser la voie professionnelle</p>	<p> En cours</p> <p>A la suite du rapport sur la réforme du lycée professionnel remis en février 2018 par la députée Céline Calvez et le chef étoilé Régis Marcon, certaines mesures ont été introduites dès la rentrée 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de campus professionnels (en février 2020, on comptait déjà 23 campus d'excellence labellisés) ; - des formations plus claires - une spécialisation seulement en première 	<p>La réforme du lycée professionnel, en parallèle de la réforme de l'apprentissage et de celle du lycée général doit conduire à une meilleure perception des filières professionnelles.</p> <p>Mais cette transformation ne peut pas venir que du monde de l'éducation. Elle implique en premier lieu les entreprises, qui doivent s'engager davantage en faveur de l'éducation et de la formation continue, dans le cadre de la « responsabilité éducative des entreprises ».</p>

	<p>- une durée du CAP modulable en 1, 2 ou 3 ans en fonction des besoins de l'élève.</p> <p>En outre, depuis mai 2018, les lycées professionnels doivent s'intégrer dans un réseau pour faciliter la complémentarité sur le territoire, tout en offrant un meilleur choix aux élèves.</p>	<p>Les Etats Généraux de l'Education ont identifié cela comme défi prioritaire : « Diversifions les parcours de réussite au lieu de sélectionner par l'échec ». Cela suppose notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer le regard sur la réussite en valorisant des parcours de vie variés - Faire de l'entreprise un lieu privilégié de formation et d'ascension sociale - Co-crée le contenu des formations professionnelles entre système éducatif et monde professionnel
<p>Création de l'agrégation informatique</p> <p>NOUVEAUTE CHANTIER POUR 2021</p>	<p> En cours</p> <p>L'agrégation NSI dans les 3 à 5 ans, est déjà acté pour 2022, proposera un enseignement renforcé en informatique. La première session de l'agrégation d'informatique aura lieu en 2022.</p>	<p>Les confinements ont rappelé l'importance d'une culture informatique partagée. La création d'un concours dédié à l'informatique doit s'accompagner d'un effort pour former enseignants et jeunes aux usages du numérique.</p> <p>Le livre blanc de l'éducation issu des Etats Généraux de l'Education souligne ainsi la nécessité de renforcer l'appropriation, la culture et la citoyenneté numérique.</p>

PILOTAGE ET GESTION RH

Donner aux établissements scolaires une plus grande autonomie



En cours

Le candidat Macron avait annoncé en 2017 une plus grande autonomie pour les établissements.

La loi pour l'école de la confiance, adoptée en juillet 2019, en donnant un cadre plus large aux expérimentations et en prévoyant une nouvelle évaluation des établissements, semblait ouvrir la voie - très prudemment – vers une plus grande autonomie.

Le Grenelle de l'éducation propose des pistes de valorisation des fonctions de directeur d'école, en particulier en ce qui concerne le pilotage pédagogique.

Cependant, les annonces ne sont pas précises.

En 2019, un rapport de l'OCDE montrait qu'une plus grande autonomie de recrutement des enseignants dans les établissements était un levier efficace dans la lutte contre les inégalités.

La crise du Covid a montré que les établissements étaient souvent les mieux placés pour prendre les décisions adéquates, en s'adaptant aux réalités locales, quand les décisions prises de manière centralisée semblaient parfois en décalage avec le terrain.

Pour VersLeHaut, ce chantier est primordial, notamment pour lutter contre les difficultés de recrutement et de fidélisation des enseignants qualifiés, surtout en Rep/Rep+.

Cette question est au cœur du Défi 7 de notre livre blanc : faisons confiance aux acteurs de terrain. Cela passe notamment par :

- La déclinaison des stratégies nationales au niveau des territoires
- La place des établissements ou de leurs regroupements, appelés à devenir la clef de voûte du système scolaire

Répondre aux besoins des directeurs d'école




En cours

Suite à une enquête menée par le ministère de l'Éducation nationale, les sénateurs Max Brisson et Françoise Laborde ont présenté en juin 2020 les conclusions du rapport d'information sur la situation des directeurs d'école. Leurs préconisations sont centrées autour de 4 besoins prioritaires : un besoin de cadre administratif, de




94% des directeurs d'école cumulent direction et enseignement


Notons qu'un directeur de 15 classes n'a aujourd'hui aucune aide administrative (tandis que ses homologues des collèges en ont deux, en plus du conseiller principal d'éducation).

	<p>temps, de formation et de redéfinition des tâches.</p> <p>Une proposition de loi votée en première lecture par l'Assemblée Nationale et le Sénat prévoit une aide administrative renforcée, 2 jours annuels de formation et surtout l'autonomie dans la programmation des 108 heures d'obligation de service. Le principe de ne pas être le supérieur hiérarchique de leurs collègues est réaffirmé.</p> <p>Une prime de 450€ leur a été versée en février 2021. Elle a désormais vocation à être versée à chaque rentrée scolaire</p>	<p>La prime pour compenser ses responsabilités supplémentaires se situe entre 200 et 400€ bruts.</p> <p>VersLeHaut porte la conviction que les directeurs d'école ont un rôle essentiel à jouer comme coordinateurs des différents acteurs au sein de l'école. La reconnaissance et l'accompagnement de leurs missions sont essentiels.</p>
<p>Revaloriser le statut et la fonction d'enseignant</p>	<p> En cours</p> <p>Jean-Michel Blanquer a présenté en juin 2021 les conclusions du « Grenelle de l'éducation », associant le ministère et les syndicats.</p> <p>La réforme annoncée s'est concentrée sur les aspects de revalorisation salariale : une enveloppe de 1,1 milliard d'euros a été débloquée pour 2021-2022. Une prime d'équipement informatique, très symbolique alors que le Covid a entraîné une explosion de l'enseignement à distance, a été versée dès février 2021.</p> <p>L'effort porte principalement sur les débuts de carrière, avec une prime d'attractivité entre 500€ et 1400€. De nouveaux grades sont aussi prévus.</p> <p>Le développement d'une politique RH pour mieux accompagner les carrières des enseignants, dans et hors de l'Éducation nationale, doit encore avoir lieu.</p>	<p>Les réformes éducatives n'auront aucun impact si l'on n'est pas capable d'attirer, de former et de fidéliser les meilleurs talents au service de l'éducation.</p> <p>La crise des vocations éducatives semble se confirmer, alors que les concours de l'enseignement ne permettent pas de couvrir tous les postes, notamment dans le 1^{er} degré et dans certaines disciplines. Ainsi, malgré une légère amélioration en 2021 par rapport à l'année précédente, plusieurs centaines de postes restaient non pourvus à l'issue des concours d'enseignement au début de l'été.</p> <p>La plupart des pays forment simultanément les futurs enseignants sur le volet disciplinaire et sur le volet pédagogique alors que la France reste très marquée par une approche successive (d'abord la formation disciplinaire, ensuite la formation pédagogique).</p> <p>Même limitée, cette possibilité de se former au contact des élèves, en</p>



	<p>Des revalorisations sont annoncées pour d'autres personnels éducatifs : CPE, documentalistes, inspecteurs de l'EN, personnels de direction ou directeurs d'école.</p> <p>Sur la formation des enseignants, la loi pour l'école de la confiance a instauré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs de « préprofessionnalisation » des étudiants se destinant à l'enseignement (les étudiants pourront progressivement prendre en charge des classes), - la création des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPÉ) - le déplacement du concours, actuellement en fin de master 1, vers la fin du master 2. <p>La formation continue est devenue obligatoire pour tous les enseignants, à raison de 5 journées hors temps scolaire par an.</p>	<p>parallèle des savoirs théoriques est plutôt une bonne nouvelle.</p> <p>L'attractivité des métiers de l'éducation est au cœur du Défi 3 du livre blanc sur l'éducation issu des Etats Généraux de l'Education. Au-delà de la nécessaire revalorisation des salaires, l'attractivité des métiers d'enseignement est inséparable d'une meilleure formation et d'un réel accompagnement RH.</p>
--	--	--

ENCADREMENT



<p>Interdire le portable dans les enceintes des écoles et des collèges</p>	<p style="text-align: center;"> Accompli</p> <p>Une loi en faveur de l'interdiction totale ou partielle du téléphone portable (ainsi que des tablettes, montres connectées...) dans les enceintes des écoles et des collèges dès la rentrée 2018, a été adoptée en juillet 2018 par les députés.</p> <p>Des exceptions sont toutefois accordées « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants en situation de handicap.</p>	<p>Depuis 2010, le Code de l'éducation instaurait déjà cette interdiction pour les élèves « d'utiliser un téléphone mobile dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges ». Mais jusque-là, l'interdiction était difficile à mettre en œuvre.</p> <p>Dans les faits, l'interdiction semble avoir été bien reçue par les équipes éducatives et les familles.</p> <p>La crise sanitaire et les confinements ont sans doute renforcé la place des téléphones portables dans la sociabilité des élèves. Il est possible que l'interdiction soit plus difficile à tenir dans le contexte de retour en présentiel.</p>
<p>Autoriser à nouveau le redoublement</p>	<p style="text-align: center;"> Accompli</p> <p>Le redoublement, même s'il doit rester « exceptionnel », selon les mots du ministre, est une procédure à nouveau autorisée depuis un décret entré en vigueur en février 2017.</p> <p>L'élève peut désormais redoubler, mais toujours à plusieurs conditions : une seule fois, sur proposition des professeurs, la décision finale revenant aux parents.</p>	<p>Le ministre qui revendiquait une « inflexion importante » sur la possibilité de redoubler reste, en réalité, dans la lignée de la loi de refondation de l'école de 2013.</p>
<p>Relancer les internats</p>	<p style="text-align: center;"> En cours</p> <p>En juillet 2019, Jean-Michel Blanquer a dévoilé son plan pour « l'internat du XXI^e siècle », visant à créer ou rénover 240 internats sur l'ensemble du territoire d'ici 2022, avec notamment une possibilité de labellisation (résidences à thèmes,</p>	<p>Perçu par le gouvernement comme un levier de justice sociale et de dynamisme pour les territoires ruraux, cette mesure nécessite un investissement réel.</p>

	<p>internats d'excellence, internats des campus pro) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 internats seront déployés en zones rurales et de montagne. - 100 internats d'excellence seront mis en place dans les quartiers prioritaires. - 40 internats seront développés dans les campus professionnels <p>Un délégué ministériel pour le plan Internats d'excellence a été nommé en 2020.</p> <p>Dans le cadre du Plan de relance, 50 M€ supplémentaires ont été attribués à la construction et à la réhabilitation d'internats, en vue de créer 200 places à la rentrée 2021 et 1 300 places en 2022. A terme, l'objectif est d'accueillir 30 000 élèves d'ici 2022 au sein de 307 internats d'excellence.</p>	<p>Au-delà de la question de l'hébergement, c'est l'encadrement éducatif des internes qui est primordial, ainsi que la capacité à créer du lien entre les enseignants et les éducateurs, pour garantir aux jeunes concernés une véritable continuité éducative.</p>
<p>Lutter contre les violences scolaires</p>	<p> En cours</p> <p>Annoncé fin août 2019, le plan interministériel contre les violences à l'école est en déploiement.</p> <p>Parmi les mesures prises : la mise en place d'un référent violence dans chaque académie, la diversification des sanctions, la prise en charge des quelque 1 500 élèves « hautement perturbateurs » qui seront placés en « classe relai » et une présence renforcée des forces de l'ordre à proximité des établissements dans les quartiers de « reconquête républicaine ».</p> <p>Pour la rentrée 2021 le programme de lutte contre le harcèlement à l'école "pHARe" expérimenté depuis 2 ans au sein de 6 académies est généralisé sur tout le territoire.</p> <p>Pour l'école primaire une formation des enseignants en 10h a été expérimentée en 2019 dans 20 établissements sur tout le territoire.</p>	<p>En 2015, 700 000 élèves étaient victimes de harcèlement scolaire. Si le harcèlement classique a un peu diminué, le cyber-harcèlement lui est en croissance préoccupante : 9 % des collégiens en ont souffert en 2018, contre 4,5 % en 2015. Les retours des plateformes de signalement laissent penser que le confinement a eu pour effet de démultiplier les actes de cyberharcèlement.</p> <p>Pour VersLeHaut il est indispensable de reconstruire une alliance éducative beaucoup plus forte au sein de l'établissement, en impliquant tous les adultes mais aussi les jeunes.</p> <p>Dans le livre blanc issu des EGE, il est ainsi proposé de valoriser et développer les compétences socio-émotionnelles, et plus précisément de prioriser l'enseignement de la gestion des conflits (au travers de la non-violence, recherche de solutions...)</p>

PAUVRETE ET EXCLUSION

Déployer les vacances apprenantes	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;">  Accompli </div> <p>Destiné à limiter l'impact scolaire du confinement sur les populations les plus fragiles, le dispositif « vacances apprenantes » a élargi la possibilité de stages gratuits pendant les vacances scolaires, sur la base du volontariat.</p> <p>Avec la crise du Covid, le dispositif a été considérablement élargi, en lien avec les opérateurs de séjours. Il existe plusieurs propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole ouverte - Ecole ouverte buissonnière - Mon patrimoine à vélo - L'été du pro - Les colos apprenantes <p>En 2020, 945 000 enfants ont bénéficié du dispositif. Les vacances apprenantes ont été reconduites pour l'été 2021 avec un budget dédié de 120 M€.</p>	<p>Les périodes de vacances longues sont - déjà en temps normal - un temps de creusement des inégalités³. Pour certains élèves les plus défavorisés ou parlant une autre langue à la maison, l'impact peut aller jusqu'à 3 à 4 mois s'agissant de la maîtrise du langage.</p> <p>Le confinement a fait disparaître de la circulation une partie des élèves, jusqu'à 60% dans certains établissements.</p> <p>Permettre à des jeunes défavorisés de profiter des vacances pour consolider les acquis est une démarche forte. Il faut également permettre à un maximum d'enfants de partir en vacances, avec les associations d'éducation populaires, au sein de familles...</p>
Rendre obligatoire la formation de 16 à 18 ans	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;">  En cours </div> <p>Cette nouvelle obligation est entrée en application à la rentrée scolaire 2020.</p> <p>Cette mesure, issue du « Plan Pauvreté » prévoit que les jeunes "décrocheurs" du système scolaire âgés de 16 à 18 ans se voient systématiquement proposer soit un emploi, soit un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle, soit une prolongation des études dans un parcours scolaire, soit un apprentissage, soit un service civique...</p>	<p>Attention : confiée aux missions locales, l'obligation de formation ne doit pas entraîner un allongement de la scolarité obligatoire. Il s'agit de trouver pour chaque jeune une solution adaptée à sa situation et à ses besoins, et non pas de « l'enfermer dans un moule. »</p> <p>Dans le cadre du plan de relance, un portail « 1 jeune, 1 solution » a été mis en place pour rassembler les propositions à destination des jeunes, en particulier ceux visés par l'obligation de formation.</p>



³ Harris Cooper, Barbara Nye, Kelly Charlton, James Lindsay et Scott Greathouse, «The Effects of Summer Vacation on Achievement Test Scores: A Narrative and Meta-Analytic Review», *Review of Educational Research*, vol. 66, p. 227-268, 1996

	<p>Une mission, confiée à Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, et Patrick Roger, conseiller municipal de Strasbourg, a permis de définir les contours de cette obligation, qui donne un rôle clé de coordination aux missions locales.</p> <p>En 2020-2021 le dispositif concernait près de 60 000 jeunes entre 16 et 18 ans.</p>	
<p>Mettre en place des cantines à 1 euro et petits-déjeuners gratuits</p>	<p> En cours</p> <p>Présentée dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et lancée en avril 2019, la « cantine à 1 euro » a pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.</p> <p>Les communes qui s'engagent recevront une aide de l'État pour chaque repas, passée de 2€ à 3€ en 2021. Les critères d'éligibilité ont été élargis, pour concerner 12 000 communes.</p> <p>Cependant en mai 2021, seule une petite minorité des communes éligibles avaient recours à cette aide.</p>	<p>Plus d'un enfant sur 10 (13 %), scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (Rep et Rep+), arrivent à l'école sans avoir déjeuné. Les confinements ont à nouveau souligné l'importance des repas à la cantine pour les familles fragiles. Ils représentent souvent le repas le plus consistant pour des enfants ou jeunes issus de milieux modestes. Pourtant 40% de ces jeunes ne mangent pas à la cantine (22% dans les familles favorisées)</p> <p>En 2019, 10 000 élèves ont pu bénéficier de petits-déjeuners gratuits. Le dispositif est renforcé en 2020 pour offrir 200 000 petits-déjeuners. En 2021, cela devrait concerner 1000 communes et 3000 classes.</p> <p>De même, 8 000 élèves du primaire ont pu obtenir la cantine à 1 euro, soit 220 000 repas. L'objectif était de passer à 40 000 en 2020, en élargissant le dispositif aux enfants de maternelle.</p>
<p>Mettre en place une école plus inclusive</p>	<p> En cours</p> <p>Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, se sont donné pour objectif de construire un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019, visant notamment un meilleur accompagnement des familles, et</p>	<p>La réforme portée par les deux ministres montre une vraie ambition pour l'inclusion des enfants en situation de handicap. Une évolution est essentielle, alors qu'enfants, familles et enseignants ont longtemps été très seuls face à l'accueil du handicap.</p>

	<p>l'organisation des services autour de l'élève en pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). A la rentrée 2021, tout le territoire devrait être organisé en PIAL</p> <p>En 2021, 400 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire.</p> <p>A la rentrée 2020, 367 nouvelles classes Ulis et 71 unités d'enseignement « autisme » ont ouvert. 85 nouvelles classes « autisme » sont prévues pour la rentrée 2021.</p> <p>En 2021, deux dispositifs devaient aussi voir le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plateformes de repérage des troubles du neuro développement pour les 7-12 ans - Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico social (EMAS) <p>A la rentrée 2021, 125 000 postes d'AESH sont proposés, en hausse de 35% sur le quinquennat.</p> <p>Par ailleurs dès 2021, un module de formation à l'école inclusive sera inclus dans les parcours de tous les futurs professeurs.</p>	<p>La formation des enseignants est essentielle pour repérer certains troubles de l'apprentissage dès les petites classes. La diffusion d'une grille d'analyse commune auprès des professionnels agissant avec les jeunes enfants semble déjà porter des fruits.</p> <p>La reconnaissance et la valorisation du statut des AESH par la création d'une grille indiciaire spécifique est une mesure importante, qui demandera à être confirmée dans la durée. Dans cette perspective, le livre blanc issu des Etats Généraux de l'Education propose de développer davantage de parcours d'évolution de carrière pour des assistants d'éducation ou des accompagnants d'élèves en situation de handicap.</p> <p>Afin de favoriser l'identification précoce des éventuels troubles chez les enfants, VersLeHaut propose également de développer des modules de "savoir-faire" dans la formation des enseignants, pour les aider à se positionner face aux besoins spécifiques des jeunes les plus fragiles, dont les élèves en situation de handicap.</p>
--	---	---

JEUNESSE ET CULTURE

Développer le Service National Universel	 <p>En cours</p> <p>Le déploiement du Service National Universel (SNU) dans la totalité des départements de France est annoncé pour 2021. 18 000 volontaires ont été reçus en juin-juillet 2021 (contre 25 000 initialement attendus).</p>	<p>Le développement du SNU demande un fort accompagnement des structures d'accueil, afin qu'il porte tous les fruits attendus pour les jeunes et la collectivité.</p> <p>En raison des impacts de la crise sanitaire, l'universalisation du dispositif à l'horizon 2024 ne paraît pas atteignable.</p>
Activités scolaires & lecture	 <p>En cours</p> <p>Le ministère poursuit en 2021 sa mobilisation en faveur du livre et de la lecture en consacrant 2M€ supplémentaires et une dotation de 63 M€ pour le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires.</p> <p>La lecture a été déclarée grande cause nationale pour l'année 2021-2022.</p>	<p>La lecture doit être au cœur des apprentissages. L'appropriation des livres par les élèves doit faire l'objet d'un accompagnement dès le plus jeune âge, et jusqu'à la fin des études secondaires.</p> <p>En ce sens, le déploiement du Pass Culture dès le collège peut s'inscrire dans une continuité éducative fructueuse par exemple dans l'accompagnement au choix des livres par les jeunes.</p>
Pass culture	 <p>En cours</p> <p>Après une expérimentation dans plusieurs territoires, le Pass Culture va être généralisé à tous les jeunes.</p> <p>L'objectif "100 % éducation artistique et culturelle" prévoit l'extension du Pass Culture à compter de début 2022 à tous les élèves de la 4^e à la terminale.</p>	<p>Afin d'être un outil pleinement efficace d'éducation artistique et culturelle, le Pass Culture doit s'inscrire dans une politique éducative de long terme, en lien avec les collectivités, les acteurs culturels locaux et les enseignants. Les risques d'effet d'aubaine sont nombreux, comme on l'a vu : les mangas sont les grands bénéficiaires des achats réalisés avec le Pass Culture en 2020-2021.</p>

<p>Cités éducatives</p>	 <p>En cours</p> <p>Consolidation particulière des Cités éducatives, qui convoquent des moyens inédits dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, autour du chef d'établissement, et associant l'ensemble des acteurs (éducation nationale, Agence nationale de la cohésion territoriale, autres services de l'État, collectivités territoriales, associations). Ce sont désormais 126 Cités éducatives qui bénéficient à plus de 700 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 24 ans, soit un tiers des jeunes qui vivent dans les quartiers concernés.</p> <p>Leur déploiement se poursuivra en 2022 pour atteindre 200 Cités éducatives sur toute la France.</p>	<p>VersLeHaut rappelle l'importance d'un travail en partenariat étroit avec les familles et tous les acteurs éducatifs locaux dans une démarche inclusive. La promotion des cités éducatives, si elle est bien accompagnée, peut être l'occasion de promouvoir véritablement au niveau local l'alliance éducative entre tous les acteurs concernés.</p>
<p>Pass Sport et développement de la pratique sportive</p> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; color: red; font-weight: bold; margin-top: 10px;"> NOUVEAUTE CHANTIER POUR 2021 </div>	 <p>En cours</p> <p>A la rentrée 2021, un Pass Sport est mis en place. D'un montant de 50€, il s'apparente à une « allocation de rentrée sportive ». Il pourrait concerner plus de 5 millions d'élèves.</p> <p>Par ailleurs la spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » proposée en lycée général sera déployée dans tous les départements de manière expérimentale.</p> <p>Un effort particulier est porté sur l'aisance aquatique et la capacité à rouler à bicyclette, avec des budgets dédiés de 17M€ et 21M€ respectivement.</p> <p>Enfin un programme de 30 minutes d'activité physique quotidienne en plus de l'EPS de l'école, en lien avec Paris 2024, est proposé dans 2000 écoles avec un objectif de 100% d'ici 2024.</p>	<p>Ces différentes mesures s'inscrivent dans la perspective du développement de la pratique sportive, en particulier en lien avec les Jeux Olympiques qui auront lieu à Paris en 2024.</p> <p>Le développement de la pratique sportive est un enjeu de santé publique mais aussi de justice sociale. Les élèves les moins favorisés pratiquent significativement moins le sport que les élèves issus des catégories sociales les plus aisées. Le développement de partenariats entre les établissements scolaires et les fédérations sportives est une piste intéressante.</p>

Conclusion

Un an pour mettre l'éducation au cœur des débats !

A moins d'un an des élections présidentielle et législatives, et après 4 années de présence de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la rentrée 2021 prend un relief particulier. C'est aussi un retour en classe sous surveillance, alors qu'en raison de la pandémie de Covid, les deux dernières années ont été fragmentées par les confinements successifs et marquées par l'irruption de l'enseignement à distance. L'école, les familles, les élèves se retrouvent en septembre dans une situation inédite, qui met plus que jamais en relief les défis posés à notre système éducatif.

Pendant 20 mois, VersLeHaut a réuni des acteurs de la société civile au sein d'une démarche ambitieuse : les **Etats Généraux de l'Éducation**. Le travail en commun sur les 7 grands défis éducatifs lancés à notre modèle actuel a permis de formuler une série de propositions concrètes, issues du terrain, rassemblées dans [le livre blanc publié en juillet 2021](#). Cet ouvrage collectif témoigne de l'importance des enjeux éducatifs. C'est aussi un formidable réservoir d'idées pour les candidats aux élections du printemps prochain, mais aussi pour tous les acteurs de terrain.

VersLeHaut a aussi porté, avec des parlementaires de tout bord, une proposition de résolution en faveur de l'inscription d'une constitution éducative pour la France. Le dépôt de cette proposition dans les deux chambres du Parlement est un geste inédit. Il témoigne du rôle de l'éducation dans notre pacte républicain.

Les idées existent, les énergies sont là ! Ensemble, nous pouvons donner un nouvel élan à l'éducation en France. Ne laissons pas passer cette chance.

Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut sur www.verslehaut.org



Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation
contact@verslehaut.org
21, rue de la Vanne – 92120 Montrouge – tel : 01 74 31 62 60
www.verslehaut.org

